



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur



21066871

28 MAI 2021

Pour le Greffier
Greffe

N° d'entreprise : **0563 848 132**

Nom

(en entier) : **POUSH**

(en abrégé) :

Forme légale : **SPRL**

Adresse complète du siège : **Rue Camille Hubert 2, 5032 Gembloux**

Objet de l'acte : TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

D'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la SPRL « Poush » du 30 Novembre 2020 au siège de la société, il ressort que :

L'assemblée adopte à l'unanimité la proposition de transfert du siège social pour le porter à 5170 Bois-de-Villers, rue Gaston Ragon 21.

Elle déclare donner mandat à la société Fiscus Consilium Fiduciaire ScPRL (BE0895.177.366), représentée par Monsieur Loïc de Dorlodot, afin d'agir en leur nom, pour leur compte auprès du moniteur belge.

Il est 9 h 30, la séance est levée après signature du présent rapport par les présents.

DEBECKER Michael
Gérant

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/06/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).